COMITÉ RPS 06

« La Prévention de la Désinsertion Professionnelle »

Matinale du 31 mars 2023

Programme

- Introduction de la thématique
- Témoignages sur des situations concrètes.
  - En lien avec l'usure professionnelle – APSTBTP et SS CARSAT
  - Suite à un accident du travail - FFAST
  - En lien avec une problématique psychosociale – La Poste
- Débat
- Synthèse et perspectives

INTRODUCTION

Mounia BELHAMLAT Manager Opérationnel Service Social Alpes Maritimes

Murielle LORENZO Responsable Service Maintien dans l'Emploi du Cap Emploi 06

Dr Jean Marc PLAT Médecin du travail APST-BTP 06

85% des handicaps surviennent pendant la vie professionnelle (Agefiph 2017)

81% des handicap sont **invisibles** (Agefiph 2017)

1 salarié / 5 souffre de **maladie chronique**

Augmentation du nombre des **arrêts longs > 30 jours** depuis 2018 (9 % => 14 %) Ayming

Après 6 mois d'arrêt, **1 personne sur 2** ne reprendra pas son travail (Etude Région Savoie-Agefiph)

42% des salariés ont eu un **arrêt maladie en 2022** (idem depuis 2016) Ayming

30% de la population active est touchée par des **TMS**

Chaque année en France, plus **d'1 million de salariés** seraient concernés par des avis de restrictions d'aptitude ou des demandes d'**aménagements** de poste notifiés par les médecins du travail (Enquête UNIFAF 2017)

Plus de **200 000 avis d'inaptitude** sont émis chaque année, dont **95%** aboutissent à des **licenciements** (HAS 2019)

79 % des employeurs déclarent avoir besoin d'un **accompagnement financier pour favoriser le maintien** en 2022 (Malakoff)

Dans **39 %** des situations, le manque de connaissance sur le handicap est un des principaux freins au maintien (Malakoff)

Autres Sources

Guide Manager et DRH - Prévia 2019

Etude Handicap et Emploi 2018 Malakoff Médéric malakoffhumanis.com

Baromètre annuel de l'absentéisme Ayming.fr

Baromètre annuel Absentéisme de Malakoff Humanis – sept 2022

LE SERVICE SOCIAL DE L'ASSURANCE MALADIE DES ALPES-MARITIMES

Organisation par territoire : 4 assistantes sociales = 2 binômes par territoire

14 points d'accueil

- 2 accueils fixes
- 12 permanences

UNITE II - Grasse

- Assistantes Sociales
- Conseillères Services Assurance Maladie

SIEGE DU DEPARTEMENT 06 SUR NICE

Françoise BRAIZAT
Responsable Départementale

Hélène GARNESSON et Mounia BEHAMLAT
Managers Opérationnels

Dominique MAREMANNI REVEL
Expert Secrétariat Social

Ophélie LOPEZ
Secrétaire Direction

UNITE I - Nice

- Assistantes Sociales
- Conseillères Services Assurance Maladie

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

UN SERVICE SPÉCIALISÉ EN SANTÉ AUX MISSIONS DIVERSES ET VARIÉES

Un champ d'action étendu

Spécialisé en santé, nous accompagnons et aidons les assurés ayant des difficultés à gérer l'impact que peut avoir un changement dans leur état de santé sur leur vie personnelle ou leur activité professionnelle.

Nos deux axes d'intervention

- **La prévention de la désinsertion professionnelle (PDP)**
- La sécurisation des parcours en santé (SPS)

LA PREVENTION DE LA DESINSERTION PROFESSIONNELLE : QU'EST-CE QUE C'EST ?

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

UN ACCOMPAGNEMENT PSYCHO SOCIAL PERSONNALISÉ

La Prévention de la Désinsertion Professionnelle permet de détecter et de prendre en charge tout salarié ou travailleur indépendant en arrêt maladie, Accident du Travail ou Maladie Professionnelle, pour lequel la reprise de son activité professionnelle risque de poser problème, du fait de son état de santé.

Une offre de service attentionnée a été développée à cet effet, impliquant plusieurs services, dont le service médical, le service administratif et le service social.

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

LES IMPÉRATIF ET LA MÉTHODOLOGIE POUR LA PDP

2 impératifs pour la PDP

Cet axe d'intervention (PDP) se définit par :

- **La précocité** dans le repérage des situations
- **La concertation** entre tous les acteurs
- **La coordination du pôle Assurance Maladie** (médecin conseil, CSAM ELSM et service social) dans le cadre de l'Assurance Maladie
- **L'implication** d'autres acteurs dans ces instances **(Services de Prévention et de Santé au Travail, CAP EMPLOI,…)**

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

L'ACCOMPAGNEMENT PDP

- **Aider les assurés à comprendre et analyser leur situation au regard de l'emploi et de leur état de santé.**

- **Amorcer une dynamique de mobilisation, pour soutenir l'élaboration d'un projet de retour à l'emploi.**

- **Informer pour apporter une meilleure connaissance et compréhension des droits et des dispositifs**

  (RQTH, maintien des IJ pendant bilan ou formation ou autres dispositifs...) pour aide au maintien ou reclassement dans une autre entreprise.

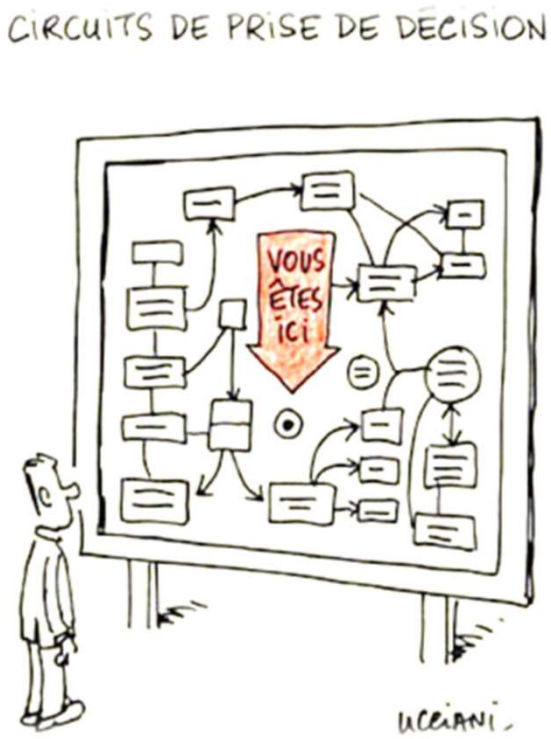

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

LES EFFETS ESCOMPTÉS DE L'ACCOMPAGNEMENT PDP

- **Que l'assuré prenne conscience des répercussions de son état de santé sur son activité professionnelle et accepte le changement avec confiance.**

- **Qu'il conserve son emploi ou trouve une nouvelle orientation suite à une maladie ou un accident.**

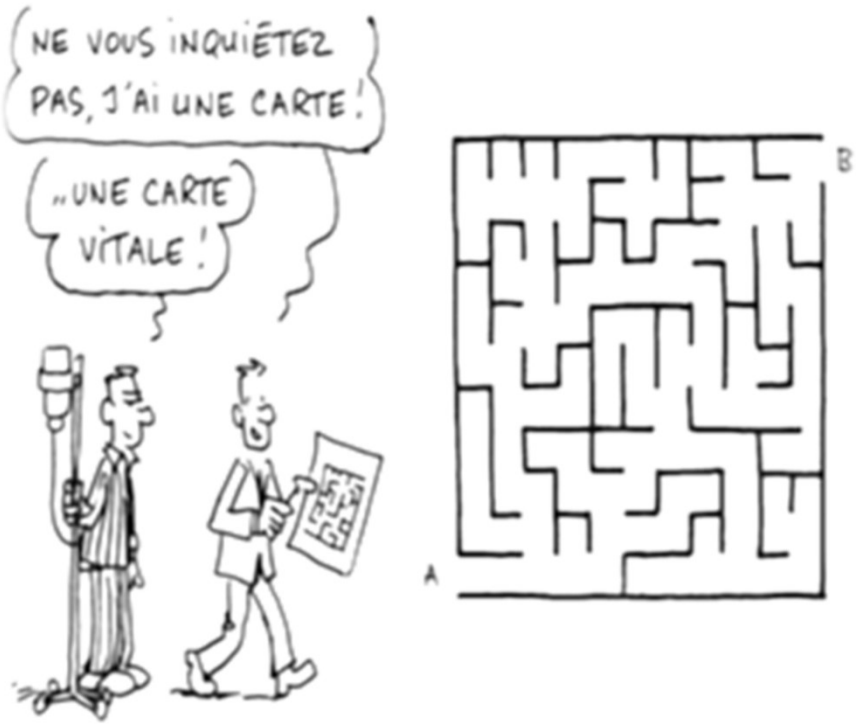

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

LES ACTEURS DE LA PDP

L'assuré au centre de l'accompagnement

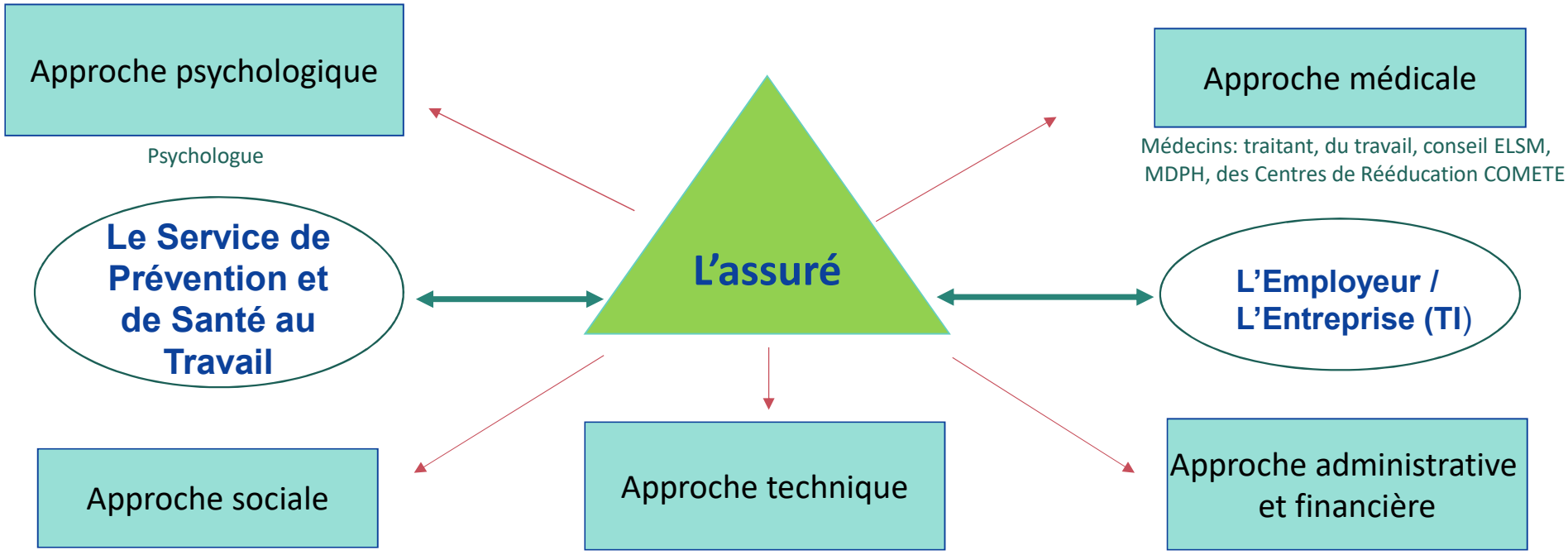

Service social CARSAT
Service social entreprise

Cap Emploi, COMETE
Médecin du travail
Ergonome, ergothérapeute

Mesures CPAM
AGEFIPH
DDREETS
CAIRE 13
MDPH
CPSTI (TI)

NB : Possibilité de financement de consultation médico-professionnelle des TI par une aide spécifique.

LES ACTIONS MOBILISABLES PENDANT L'ARRÊT DE TRAVAIL (MALADIE, AT, MP)

NB : CRPE pour l'instant en attente lettre réseau. Démarches initiées pendant l'arrêt de travail

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

LES ACTIONS MOBILISABLES AU MOMENT DE LA REPRISE DU TRAVAIL

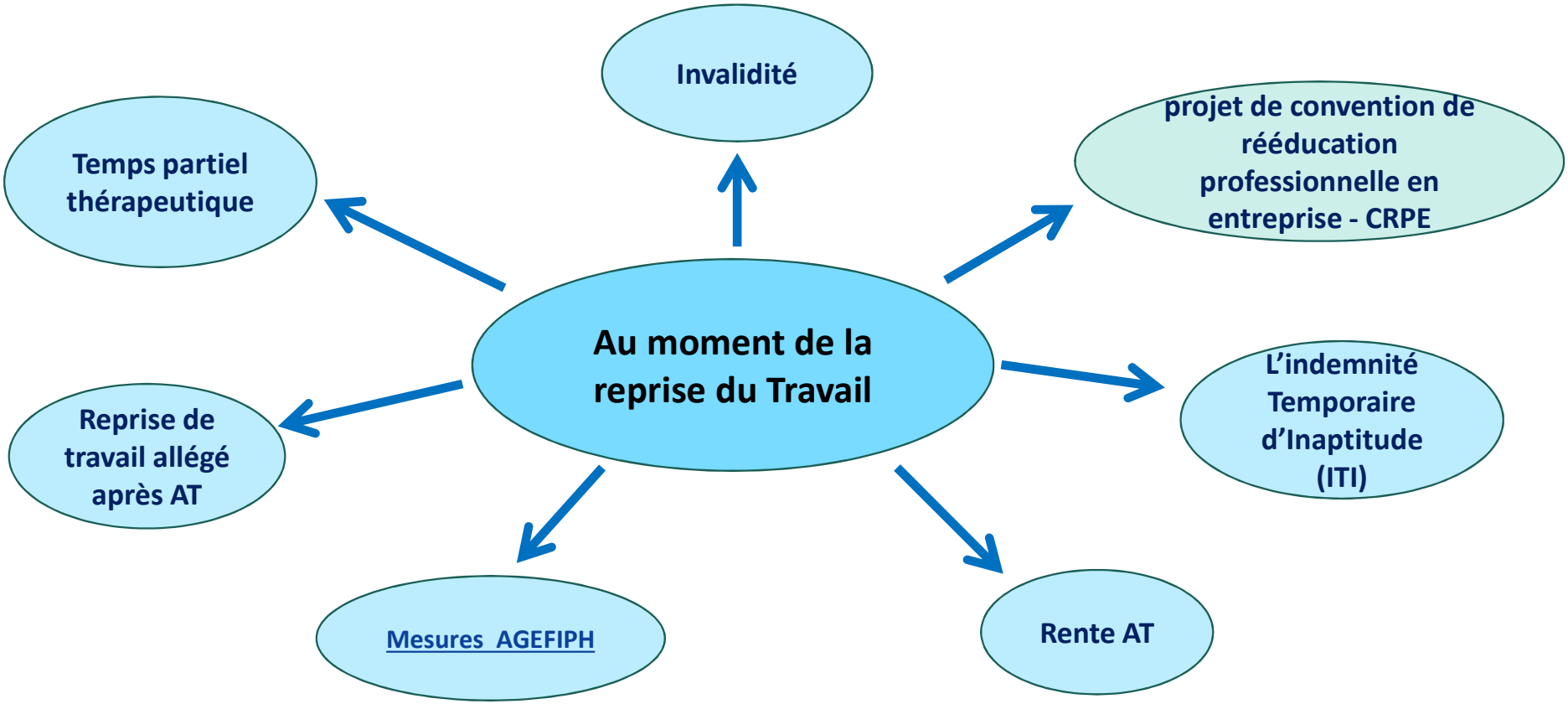

NB : La CRPE mise en œuvre au moment de la reprise.

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

CAP EMPLOI

Handicap, recrutement & maintien

Favoriser le **maintien en activité** des personnes en situation de handicap au travail.

Maintien <u>Dans</u> l'Emploi
sur le poste ou dans un autre poste de l'entreprise

Maintien <u>En</u> Emploi inclut aussi le changement d'entreprise et la possibilité de réorientation professionnelle

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

CAP EMPLOI
Handicap, recrutement & maintien

LE HANDICAP AU TRAVAIL

TRADUCTEUR

Restrictions médicales pérennes
<u>+ Difficultés sur le poste ?</u>
= Handicap au travail :
“Altération substantielle et durable”

Accord Employeur / Salarié pour recherche de solutions

Démarche individuelle de “Reconnaissance Travailleur Handicapé” pension d’invalidité, Rente Accident du Travail > 10 % etc.,

CAP EMPLOI
Handicap, recrutement & maintien

Compensation
Aides AGEFIPH
04 93 19 38 60

l’Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

CAP EMPLOI
Handicap, recrutement & maintien

LA METHODOLOGIE DU MAINTIEN

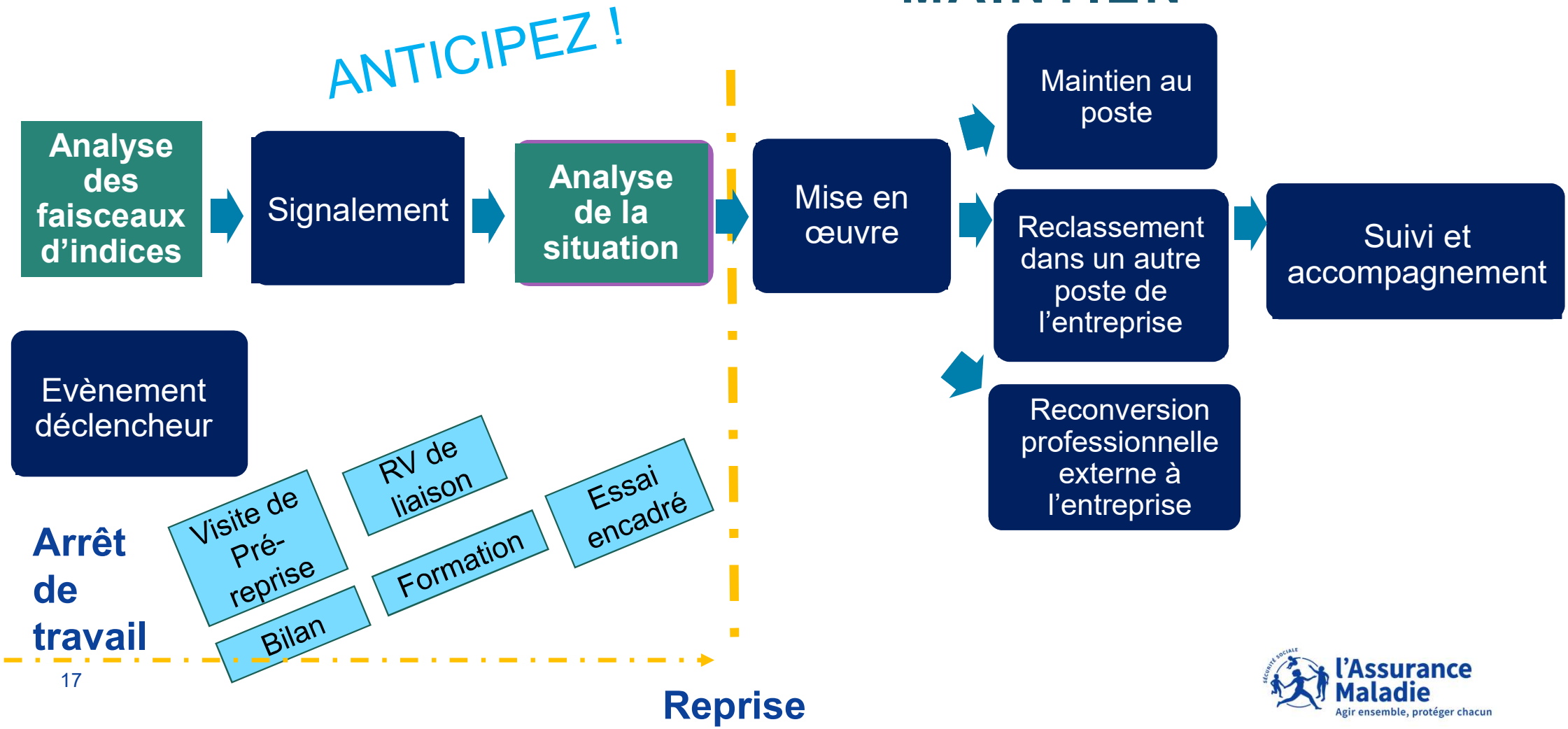

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

CAP EMPLOI
Handicap, recrutement & maintien

LES ACTEURS DU MAINTIEN

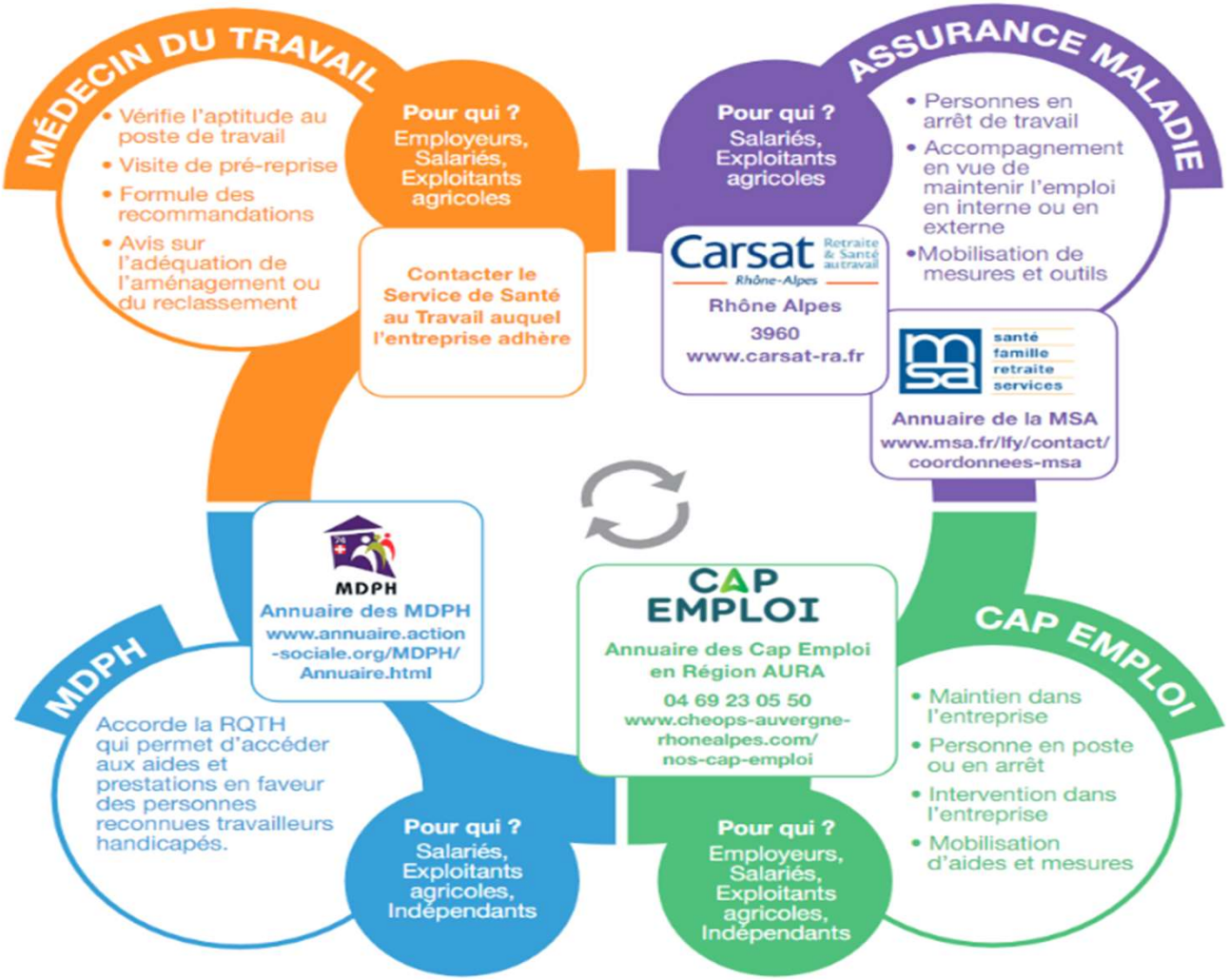

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

LOI DU 2 AOÛT 2021 – POUR RENFORCER LA PRÉVENTION SANTE AU TRAVAIL, et ses décrets

APST BTP 06
Association de prévention et de santé au travail du BTP des Alpes-Maritimes
Dr Jean-Marc PLAT
Médecin du travail, médecin coordonnateur
www.apstbtp06.com
Zi du Soleil - Porte 10
1890 chemin Saint Bernard
06224 Vallauris CEDEX
Tel : 04-92-90-48-58
jm.plat@apstbtp06.com

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

LOI DU 2 AOUT 2021 POUR RENFORCER LA PREVENTION EN SANTÉ AU TRAVAIL

Cette loi est en lien avec la PDP à plusieurs niveaux :

- **Affirmation du rôle des SST en Service de Prévention Santé au Travail Interentreprises (SPSTI)**
- **Création d'une cellule PDP dans chaque service**
- **Obligation pour les employeurs de déclarer le nom de leur SPSTI** via la DSN et la transmission par l'Assurance maladie d'informations sur les arrêts de travail susceptibles d'entraîner de la désinsertion professionnelle
- **Mieux accompagner certains publics vulnérables** comme les TRAVAILLEURS INDEPENDANTS
- Rénovation de la **surveillance post-exposition**, des **visites de pré reprise, reprise** et à la **demande,** création de la **visite de mi-carrière** à 45 ans
- **Création du RDV de liaison**
- Maintien de **l'Essai Encadré** et du **projet de transition professionnelle** et évolution du **CRPE** en convention de rééducation professionnelle en entreprise

APST BTP 06
Association de prévention et de santé au travail du BTP des Alpes-Maritimes
Dr Jean-Marc PLAT
Médecin du travail, médecin coordonnateur
www.apstbtp06.com
Zi du Soleil - Porte 10
1890 chemin Saint Bernard
06224 Vallauris CEDEX
Tel : 04-92-90-48-58
jm.plat@apstbtp06.com
SÉCURITÉ SOCIALE
l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

LOI DU 2 AOUT 2021 POUR RENFORCER LA PREVENTION EN SANTÉ AU TRAVAIL

- **Création de cellules PDP au sein des SPSTI** qui deviennent obligatoires : offre socle = **prévention de la désinsertion professionnelle et maintien dans l'emploi**.

- **Objectif :** faire vivre une cellule opérationnelle pour anticiper et accompagner les cas individuels susceptibles de sortir de l'emploi

Rôle attendu :

- **Sensibiliser les acteurs**
- **Effectuer des signalements précoces**
- **Accompagner les parties prenantes** et proposer des aménagements de poste, des solutions de maintien en emploi, des aides au reclassement et à la reconversion, après avoir obtenu le consentement du salarié / assuré
- Ces cellules effectueront leurs **missions en collaboration** avec les professionnels de santé en charge des soins, les services médicaux de l'Assurance maladie et les organismes en charge du maintien dans l'emploi et de l'insertion professionnelle (CAP EMPLOI…)

APST BTP 06
Association de prévention et de santé au travail du BTP des Alpes-Maritimes
Dr Jean-Marc PLAT
Médecin du travail, médecin coordonnateur
www.apstbtp06.com
Zi du Soleil - Porte 10
1890 chemin Saint Bernard
06224 Vallauris CEDEX
Tel : 04 92 60 48 58
jm.plat@apstbtp06.com

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

UN EXEMPLE DANS LE BTP

- Dr. Claire SEMERIVA – Médecin du Travail – APST BTP 06
- Carole PEDRINI – Assistante Sociale – SS CARSAT

Présentation et Exemple d'intervention
FASTT – Fonds d'Action Sociale des Travailleurs Temporaires

- Aurore BERTELEAU – Directrice du Développement territorial du FASTT
- Céline ROSSETI – Service Social RESSIF / FASTT

UN EXEMPLE À LA POSTE

- Dr. Marie-Dominique LE MERRER – Médecin du Travail – La Poste
- Jean-Marc BOUYER – Référent Handicap – La Poste
- Murielle LORENZO – Cap Emploi 06

SYNTHESE

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

CAP EMPLOI
Handicap, recrutement & maintien

LES ACTEURS DU MAINTIEN

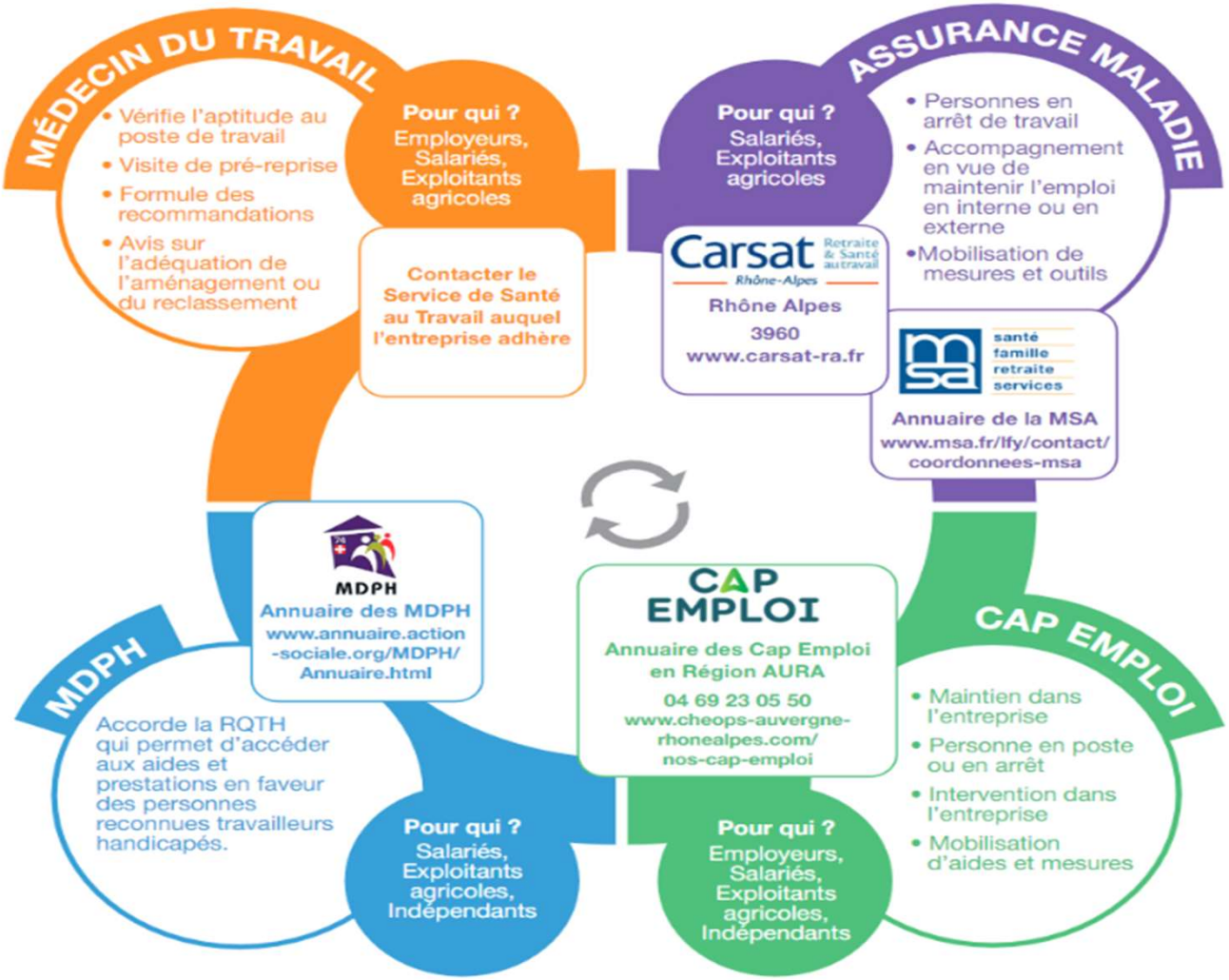

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

LA PYRAMIDE DES FRAGILITES

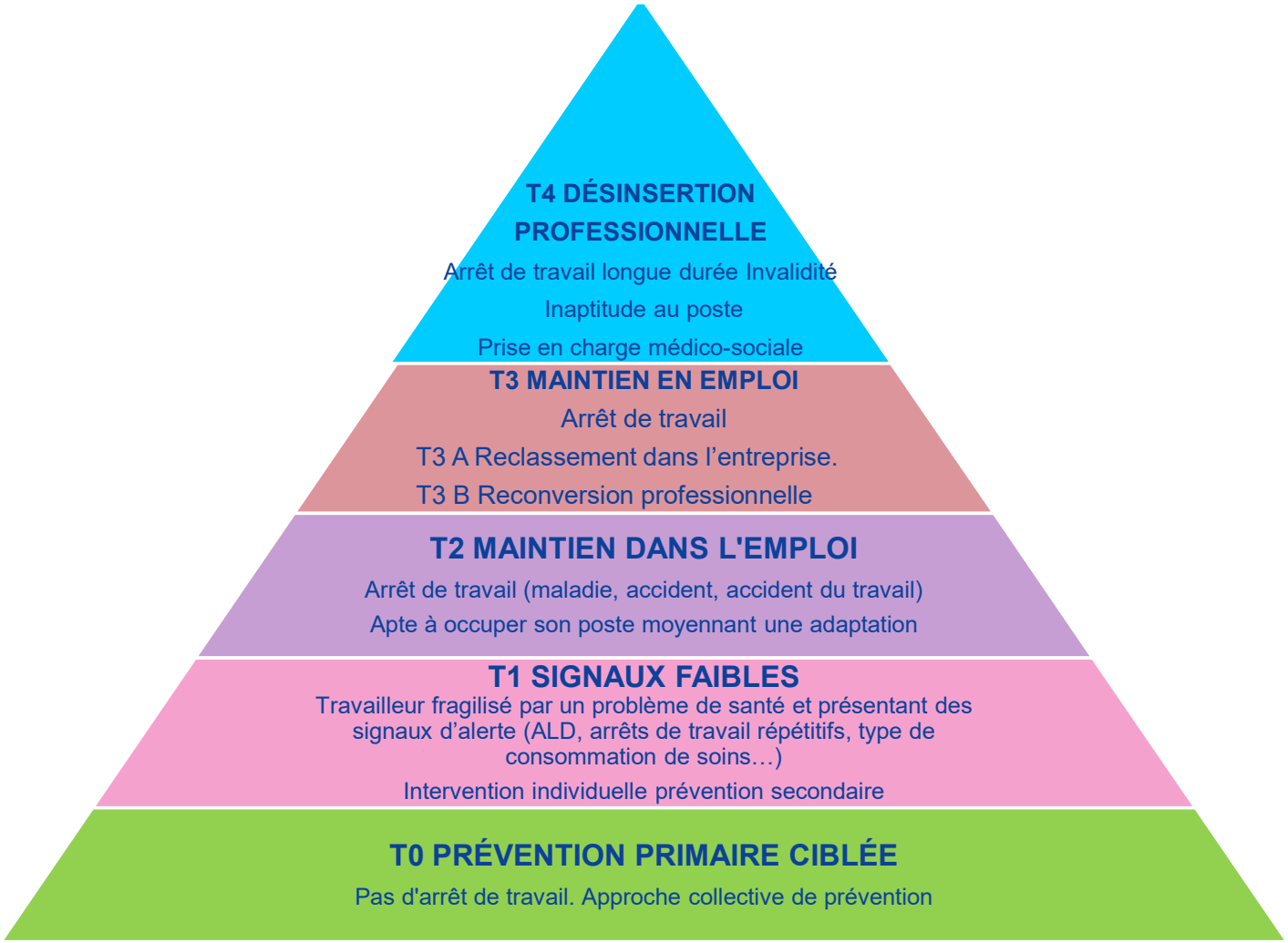

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

DEFINITIONS

- **INCAPACITE**

Médecin traitant délivre à son patient un arrêt de travail lorsque la personne ne peut exercer normalement son activité professionnelle (IJ).

- **INAPTITUDE AU POSTE**

Médecin du travail donne un avis/impossibilité de réaliser tout ou partie du poste occupé **>** Recherche de reclassement.

- **INVALIDITE**

Médecin conseil de la CNAM-TS constate la réduction durable des 2/3 de la capacité de travail suite à une maladie ou un accident non professionnel **>** Pension (cumulable avec un salaire temps partiel).

COMMENT NOUS JOINDRE ?

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

VOS MOYENS DE CONTACT AVEC NOUS

Service social de l'Assurance Maladie

➢ Vous êtes un partenaire

- Utilisez la BAL générique du service social :

  servicesocial06@carsat-sudest.fr

➢ Pour un assuré

- Composez le 3646 et dites « service social »
- Rendez-vous sur ameli.fr

→À noter que le service social peut aussi être directement sollicité par les assurés.

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

VOS MOYENS DE CONTACT AVEC NOUS

CAP EMPLOI
Handicap, recrutement & maintien

- **04 93 19 38 60**

fastt
Et la vie des intérimaires est facilitée

- Délégué Régional du FASTT (PACA Corse) – Johan Pillon

johan.pillon@fastt.org

- Coordinatrice Service Social – Céline Rossetti

celine.rossetti@ressif.com

PRST 4 PACA

ORS Observatoire Régional de la Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur

SISTEPACA

Système d'information en santé, travail et environnement
Provence-Alpes-Côte d'Azur

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION
Liberté
Égalité
Fraternité

ars Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur

agefiph ouvrir l'emploi aux personnes handicapées

Un **groupe de travail** pluridisciplinaire

Un site internet en accès libre www.sistepaca.org **avec un onglet dédié au MDE**

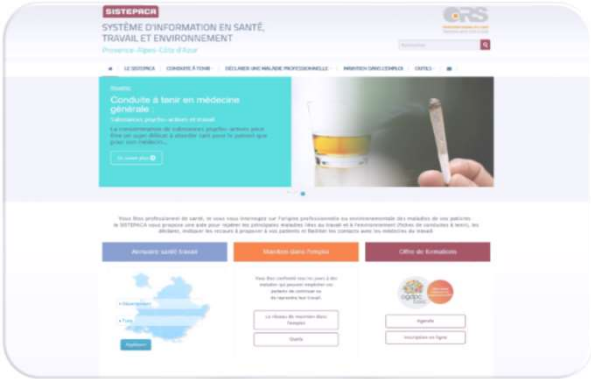

Des **formations** et **séances d'information** pour les professionnels de santé

Focus sur l'Onglet MDE du Sistepaca

Des informations accessibles tout public

1. *Fiches pratiques sur rôles et missions des acteurs du MDE (1 PDF téléchargeable)*

2. Des parcours détaillés du patient/ salarié, conciliant santé et travail *(Arrêt de travail et hors arrêt)*

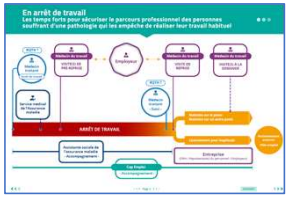

3. Un tableau de synthèse sur les outils du MDE mobilisables

www.sistepaca.org

POUR ALLER PLUS LOIN

- Visionnez **le replay de présentation des outils sur le MDE du sistepaca** : https://www.youtube.com/watch?v=UWHy3iqWe8o
- Abonnez-vous à la **newsletter** : http://www.sistepaca.org/newsletter
- Découvrez la **capsule vidéo** de présentation du siste sur le site www.sistepaca.org
- Parcourez **l'onglet MDE** sur les actions/initiatives régionales sur le MDE https://www.sante-securite-paca.org/r/547/maintien-dans-l-emploi-prevention-de-la-desinsertion-professionnelle/
- le MDE fait désormais partie des thèmes proposées par l'IRT aux IRP : consultez le programme des sensibilisions en Santé travail/MDE, sur le site de l'IRT paca : https://irt.univ-amu.fr/sessions-DREETS-paca

Focus sur une seconde action inscrite au PRST4 : « *Module Pro Maintien dans l'emploi* »

TPE/PME de moins de 50 salariés (*Employeur/conjoint collaborateur, Référent Prévention*) : Participez **gratuitement** à une action de sensibilisation et de professionnalisation visant **à sécuriser les parcours de salariés atteints de maladie chronique évolutive/handicap en vous informant sur les partenaires et outils du MDE**

- en distanciel (via un lien zoom) le **lundi 19 juin 2023 de 8h30 à 11h**
- en présentiel dans le Var (lieu à définir) le **lundi 20 novembre 2023 de 8h30 à 11h.**

Inscription dès à présent via le lien suivant : https://forms.gle/CFwzLF1UEA9GxZ5Q6

Matinale du Comité RPS QVT des Alpes Maritimes

Vous trouverez la synthèse et les supports de présentation de cette Matinale sur le site www.sante-securite-paca.org > Risques psychosociaux > Comités Départementaux > CD 06

Merci de votre participation

A bientôt lors de la **prochaine Matinale – le 16 juin 2023**